

**Informations concernant les collectes :**

Des travaux en « rue barrée » vont être entrepris sur la route du Chay, à compter du 13.03.23, pour une durée approximative de 2 mois 1/2. Les véhicules de collecte ne pourront pas circuler dans des conditions normales de sécurité. Pendant toute la durée des travaux, les modalités de collecte seront adaptées comme suit, pour la rue en travaux et les rues adjacentes impactées (voir plan au verso) :

✓ **Ordures ménagères :**

Des bacs de regroupement seront positionnés, selon l'avancée des travaux, dans les rues adjacentes accessibles aux véhicules de collecte. Ceux-ci seront réservés uniquement à la collecte de vos ordures ménagères, à déposer en sac, dans les bacs.

✓ **Emballages recyclables :**

Vous pourrez :

- obtenir des sacs jaunes de pré-collecte à l'accueil de votre mairie; ceux-ci seront à déposer au pied des bacs de regroupement la veille du jour de la collecte,

ou

- déposer vos emballages recyclables en déchèterie, dans la borne d'apport volontaire prévue à cet effet.

✓ **Végétaux :**

Vous pourrez déposer vos sacs papiers et vos fagots (en respectant les consignes habituelles de présentation) au pied des bacs de regroupement la veille du jour de la collecte, ou en déchèterie.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de bien vouloir nous excuser, par avance, de la gêne occasionnée.

**Informations concernant les collectes :**

Des travaux en « rue barrée » vont être entrepris sur la route du Chay, à compter du 13.03.23, pour une durée approximative de 2 mois 1/2. Les véhicules de collecte ne pourront pas circuler dans des conditions normales de sécurité. Pendant toute la durée des travaux, les modalités de collecte seront adaptées comme suit, pour la rue en travaux et les rues adjacentes impactées (voir plan au verso) :

✓ **Ordures ménagères :**

Des bacs de regroupement seront positionnés, selon l'avancée des travaux, dans les rues adjacentes accessibles aux véhicules de collecte. Ceux-ci seront réservés uniquement à la collecte de vos ordures ménagères, à déposer en sac, dans les bacs.

✓ **Emballages recyclables :**

Vous pourrez :

- obtenir des sacs jaunes de pré-collecte à l'accueil de votre mairie; ceux-ci seront à déposer au pied des bacs de regroupement la veille du jour de la collecte,

ou

- déposer vos emballages recyclables en déchèterie, dans la borne d'apport volontaire prévue à cet effet.

✓ **Végétaux :**

Vous pourrez déposer vos sacs papiers et vos fagots (en respectant les consignes habituelles de présentation) au pied des bacs de regroupement la veille du jour de la collecte, ou en déchèterie.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de bien vouloir nous excuser, par avance, de la gêne occasionnée.

